IMPOSTURE HORRIBLE DEBITÉE DANS PARIS,

A l'égard d'un ſuicide commis à l'hôtel de la Mairie.

IL ne faut plus douter que des ennemis ſecrets du bien public nous inveſtiſſent & travaillent ſans ceſſe à ſemer le déſordre dans la Capitale. On ne voit de toutes parts circuler que des écrits incendiaires, dont le but n'eſt abſolument qne de détourner l'attention publique des vrais objets qui doivent attirer ſa ſurveillance. Mais ils auront beau faire : ou ils changeront de marche, ou leurs projets ſeront continuellement déconcertés. Ils croient ti-

rer un parti merveilleux de la liberté de la presse, & ils n'ont sûrement pas encore considéré que cette liberté est générale, que même l'homme captif n'en est point excepté. Tel est celui qui entreprend dans ce moment de les démasquer.

On a arrêté, dit un folliculaire tellement imbu de son impudence, qu'il n'a osé signer sa brochure ; on a arrêté au Champ de Mars, le 12 du pré sentmois le nommé Saint-Louis, ancien Guichetier du Châtelet, *soupçonné* & *accusé* d'avoir facilité l'évasion de plusieurs prisonniers du Châtelet, *voleurs de vases sacrés*, & coupables d'autres *attentats* & *forfaits*, dont on ne peut, ajoute-t-il, dans ce moment, dévoiler le mystere.

Je me permettrai ici une réflexion : j'ose affirmer que quelques soient ici les êtres *coupables d'attentats & forfaits* il est peu, je crois, pour ne pas dire, qu'il n'en est pas, dont les attentats &

les forfaits puiſſent être comparés à ceux de ce *criminel fabuliſte.* Quelle plus odieuſe ſcélérateſſe, en effet, que de profiter de la crédulité, de la bonne foi de ſes concitoyens pour les jetter dans l'alarme & la conſternation, ſur-tout quand on ne peut ſe diſſimuler qu'il eſt impoſſible qu'un tel impoſteur n'ait ſon but pour fomenter cette conſternation; mais ce n'eſt point à moi de m'appeſantir ſur ces circonſtances; cette tâche ſeroit trop pénible pour moi, & je l'abandonne pour remplir celle que je me ſuis prescrite.

Il dit que le nommé Saint-Louis s'eſt poignardé juſqu'à ſept fois, &c. Eh bien, pour le démentir, je n'ai que des preuves. On peut venir du matin au ſoir au Châtelet, & on y verra le nommé Saint-Louis auſſi bien portant & vigoureux qu'il doit l'être, & je ſuis garant que depuis cinq mois il n'a pas diſcontinué ſes fonctions d'une ſeule minute, *pour cauſe de maladie.*

Je conviens qu'en effet un Guichetier du Châtelet s'eſt porté des coups de couteaux, mais ce Guichetier s'appelle Viel.

Si je n'avois une ripoſte invincible, il pourroit me répondre, qu'importe que ce ſoit Viel ou Saint-Louis? C'eſt une erreur ; mais il eſt toujours vrai que c'eſt un Guichetier du Châtelet.

Vous auriez raiſon, lui dirois-je à mon tour, ſi l'un ou l'autre perſonnage vous laiſſoit la faculté de débiter également votre abominable fable, *relativement à l'évaſion.* Mais prouver que c'eſt Viel au lieu de Saint-Louis, dont vous voulez parler, c'eſt marquer votre menſonge au coin de l'impoſſibilité. Puiſque ce Viel a ſuſpendu ſes fonctions & eſt parti pour faire un voyage le 22, & que l'évaſion n'a eu lieu que le 29, voilà un intervalle de 7 jours qui détruit péremptoirement votre fourberie ; mais je vais plus loin, &

je dis : que quiconque connoîtra le plan du Châtelet, verra qu'en ſuppoſant *que tous les Guichetiers*, au lieu d'un ſeul, euſſent voulu ſe prêter à l'évaſion qui a eu lieu, *& de la même maniere*, il étoit d'une impoſſibilité invincible qu'ils garantiſſent les événemens qui pouvoient ſuivre, & dont je ſers d'exemple moi-même; puiſque moi qui écrit, j'étois du nombre des évadés, & qu'un demi-quart-d'heure après j'étois ré-arrêté par le public, avant même que perſonne de l'intérieur de la priſon fût inſtruit de ma fuite. Enfin, pour donner une idée de ce que j'avance, je dirai : que la porte par laquelle nous nous ſommes évadés au nombre de 16 (1) avoit pour Guichetiers *toute la Garde Nationale*, *la robe-courte*, & encore le public. Qu'on aviſe maintenant combien il auroit

(1) Six ont été réintégrés par les recherches heureuſes des Guichetiers.

fallu séduire d'esprits ; encore verra-t-on que ce seroit impossible, puisque, je le repete, il falloit sortir sur un passage continuellement pratiqué par un public entier.

Ré-arrêté, comme je viens de le dire, je fus traduit devant M. le Maire, quatre Notables adjoints & le Procureur-Syndic de la Commune, qui m'ont fait subir à l'Hôtel-de-ville un interrogatoire de dix heures de durée, à la face d'un public immense. Ceux dont j'ai été entendu, rendront sûrement cet hommage à la vérité, de dire que j'ai démontré, par des moyens qu'on ne sauroit vaincre, l'impossibilité d'une faveur de la part de qui que ce soit, particulierement de la part des Guichetiers, de la surveillance desquels je n'ai pu donner qu'une idée très-legere, & cependant assez forte pour ramener vers eux l'opinion qu'ils n'ont jamais démerité de la part des citoyens.

Et ſi, malgré tout ce que j'ai dit, des mal-intentionnés vouloient perſiſter dans la contradiction ; qu'ils apprennent par moi, que voulant laiſſer ſubſiſter l'ombre ſeule de la faveur, c'eſt accuſer tous les ſoldats-citoyens à qui étoit confié la garde du poſte dans l'intérieur de la juridiction du Châtelet, où eſt pratiqué la porte qui a ſervi à l'évaſion.

D'après cela, j'eſpere qu'on verra clairement ce que j'ai dit en commençant : que l'auteur de la feuille incendiaire à laquelle je viens de répondre, a ſon but particulier pour attirer l'attention publique du côté oppoſé à celui auquel ſes plus précieux intérêts l'appelle.

La Pointe, priſonnier au Châtelet.

P. S. J'ajoute à cela que je défie qui que ce soit de prouver qu'il se soit évadé UN SEUL ÊTRE ACCUSÉ DE VOLS DE VASES SACRÉS, & la preuve contraire est toute prête.